



## Bulletin officiel n° 46 du 4 décembre 2008

### Sommaire

#### Organisation générale

**Administration centrale du MEN et du MESR** (RLR : 120-1)

Attribution de fonctions

arrêté du 24-11-2008 (NOR : MENA0800917A)

#### Réglementation financière et comptable

**Régisseurs d'avances : débits** (RLR : 332-1d)

Constatation et apurement des débits des comptables publics et assimilés et responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

arrêté du 22-10-2008 - J.O. du 18-11-2008 (NOR : MENF0822316A)

#### Mouvement du personnel

##### Nomination

Secrétaire général de l'académie de Besançon

arrêté du 24-11-2008 (NOR : MEND0800920A)

##### Nominations

Composition du bureau de vote unique pour les élections à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

arrêté du 26-11-2008 (NOR : MEND0800933A)

#### Informations générales

##### Vacances de postes

Enseignants du second degré à profil particulier en Nouvelle-Calédonie - rentrée 2009

avis du 27-11-2008 (NOR : MENH0800921V)

## Organisation générale

# Administration centrale du MEN et du MESR

---

## Attribution de fonctions

NOR : MENA0800917A

RLR : 120-1

arrêté du 24-11-2008

MEN - ESR - SAAM A1

---

Vu D. n° 87-389 du 15-6-1987 mod. par D. n° 2005-124 du 14-2-2005 ; D. n° 2007-991 du 25-5-2007 ; D. n° 2007-1001 du 31-5-2007 ; D. n° 2006-572 du 17-5-2006 ; A. du 17-5-2006 mod. ; A. du 23-5-2006 mod.

---

**Article 1** - L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

DGRH D3

Bureau des concours enseignants du second degré de lettres, langues et du tertiaire

**Au lieu de :**

Noureddine Mezouar

**Lire :**

Thierry Camus, attaché principal d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, chef de bureau à compter du 1er novembre 2008.

**Article 2** - Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 novembre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale,

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

et par délégation,

Le secrétaire général

Pierre-Yves Duwoye

## Réglementation financière et comptable

### Régisseurs d'avances : débits

# Constataion et apurement des débits des comptables publics et assimilés et responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

NOR : MENF0822316A

RLR : 332-1d

arrêté du 22-10-2008 - J.O. du 18-11-2008

MEN - DAF A3

Vu D. n° 2008-228 du 5-3-2008, not. chapitres II et IV ; D. n° 2008-227 du 5-3-2008, not. chapitres II et V

**Article 1** - Est délégué aux recteurs d'académie le pouvoir d'émettre les ordres de versement et les arrêtés de débit à l'encontre des agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement et les arrêtés de débits à l'encontre des régisseurs des établissements publics locaux d'enseignement et, après avis du trésorier-payeur général, les décisions constatant la force majeure.

**Article 2** - La délégation de pouvoir prévue à l'article 1er ne s'applique pas aux décisions constatant et apurant des débits consécutifs à des détournements de fonds publics.

**Article 3** - L'arrêté du 19 août 2005 portant application de l'article 15 du décret n° 64-1022 du 29 septembre 1964 modifié relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés est abrogé.

**Article 4** - Le directeur des affaires financières est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 22 octobre 2008

Pour le ministre de l'Éducation nationale

et par délégation,

Le directeur des affaires financières

Michel Dellacasagrande

## Mouvement du personnel

### Nomination

---

## Secrétaire général de l'académie de Besançon

NOR : MEND0800920A  
arrêté du 24-11-2008  
MEN - DE B1-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 24 novembre 2008, Pierre Arene, administrateur civil classe normale, est nommé dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Besançon, pour une première période de quatre ans, du 2 octobre 2008 au 1er octobre 2012.

## Mouvement du personnel

### Nominations

---

## Composition du bureau de vote unique pour les élections à la commission administrative paritaire nationale des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux

NOR : MEND0800933A  
arrêté du 26-11-2008  
MEN - DE B2-2

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 26 novembre 2008, le bureau de vote unique pour les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des inspecteurs d'académie -inspecteurs pédagogiques régionaux, institué par l'arrêté du 5 septembre 2008 susvisé est composé comme suit :

Président : Roger Chudeau, directeur de l'encadrement, ou son représentant.

Secrétaire : Philippe Étienne, chef du bureau DE B2-2, ou son représentant.

Les délégués des listes en présence ou leur suppléant :

- Jean-Pierre Sollier pour le S.I.A. ;
- Jean-François Leborgne pour le S.N.I.A.-I.P.R. ;
- Jean-Claude Rouanet pour le S.N.I.A.-C.R. et S.N.I.A.-D.S.D.E.N. et adjoints.

Le bureau de vote se réunira **le mardi 9 décembre 2008 à 14 h 30** au ministère de l'Éducation nationale, 142, rue du Bac, 75007 Paris (salle 227, 2ème étage).

## Informations générales

## Vacances de postes

### Enseignants du second degré à profil particulier en Nouvelle-Calédonie - rentrée 2009

NOR : MENH0800921V  
avis du 27-11-2008  
MEN - DGRH B2-2

Le présent avis a pour objet d'annoncer, à la demande du vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, la vacance de postes d'enseignants du second degré nécessitant des compétences et une expérience particulières, à compter de la rentrée scolaire de février 2009 et de présenter les modalités de candidatures.

#### Mouvement spécifique 2009

##### I - 2 Postes de chef de travaux

- **Poste de chef de travaux tertiaire du lycée du Grand Nouméa à Dumbéa (983 0557N)** : chef de travaux confirmé nécessairement issu du tertiaire par un lycée qui dispense un enseignement en B.T.S. et classes préparatoires. Une expérience solide dans la gestion des différentes filières post-bac D.C.G., B.T.S.-I.G., B.T.S.-E.S.F., C.P.G.E. E.N.S.-Cachan est indispensable. Des connaissances dans le B.T.S.-S.P.3.S. sont également souhaitables pour l'organisation de cette classe qui ouvre à la rentrée de février 2009. De solides compétences en TICE et des aptitudes à l'organisation et à l'animation pédagogiques et au travail en équipe sont également requises.

- **Poste de chef de travaux du lycée polyvalent Jules Garnier à Nouméa (983 0003L)** : chef de travaux expérimenté qui aura éventuellement à mener la fusion ses secteurs S.T.I. du lycée technologique et du lycée professionnel depuis l'unification des lycées en un seul. Le candidat devra avoir un sens aigu des relations humaines afin d'aboutir à cette fusion et avoir une réelle sensibilité sur la formation continue et la formation par apprentissage (niveau III). En Nouvelle-Calédonie, plus qu'ailleurs, le chef de travaux est un collaborateur direct de l'I.A.-I.P.R. S.T.I. À ce titre, il peut être chargé de mission ou le remplacer dans certaines réunions.

##### II - Postes B.T.S.

- **1 poste en classes de S.T.S.-E.S.F. au lycée du Grand Nouméa à Dumbéa (983 0557N)** : au moment de la rénovation du B.T.S., il est indispensable que les enseignants (certifiés dans le domaine des S.T.M.S.) qui postuleront aient déjà enseigné depuis plusieurs années dans cette formation. Il serait également souhaitable que les candidats aient un parcours professionnel qui les ait amenés à côtoyer le secteur social. À ce titre, des professeurs qui auraient un parcours comme conseillers en économie sociale et familiale seraient privilégiés pour enseigner dans cette section.

- **1 poste en classes de S.T.S.-S.P.3.S. au lycée du Grand Nouméa à Dumbéa (983 0557N)** : cette formation étant nouvelle, il sera privilégié tout enseignant (certifié dans le domaine des S.T.M.S.) qui aura déjà eu l'occasion d'enseigner dans cette section afin d'apporter une expertise scientifique, technique et pédagogique que nous ne pouvons pas encore avoir. À défaut d'un tel profil, nous retiendrons tout professeur qui aurait déjà enseigné dans une S.T.S.-E.S.F. qui, de ce fait, aura également d'habitude de gérer des préparations à l'examen, des relations avec les professionnels du secteur concerné, des projets professionnels.

##### - 6 postes d'économie-gestion

**Option A** : 2 postes au lycée la Pérouse à Nouméa (983 0002K) : étiquetés B.T.S. assistant de direction - assistant manager

##### **Option B** :

. 1 poste au lycée la Pérouse à Nouméa (983 0002K) : poste S.T.S. Ag-Pme-Pmi économie-gestion C.P. ;

. 1 poste au lycée du Grand Nouméa à Dumbéa (983 0557N) : pour la classe de D.C.G. économie-droit fiscal, un enseignant agrégé d'économie-gestion ayant un profil qui lui permette de par sa formation initiale et son expérience professionnelle, d'assurer les cours d'économie et de droit fiscal.

**Option C** : 2 postes S.T.S.-N.R.C. économie gestion C.M. du lycée la Pérouse à Nouméa (983 0002K).

**III - Théâtre**

- **1 poste de lettres modernes option théâtre** – enseignement d'art dramatique au lycée la Pérouse à Nouméa (983 0002K).

**IV - C.P.G.E.**

- **1 poste de sciences physiques au lycée polyvalent Jules Garnier à Nouméa (983 0003L)** : création de poste en P.T.S.I., professeur de chaire supérieure ayant une expérience des enseignements en C.P.G.E.-P.T. et S.I.

**V - Postes à profil particulier**

- **1 poste de mathématiques au lycée polyvalent Jules Garnier à Nouméa (983 0003L)** : professeur avec certification DNL anglais pour enseigner les mathématiques niveaux seconde, première S. S.V.T. et S. S.I., pour la rentrée 2009 et en classe de terminale en 2010.

**- 2 postes de lettres modernes profil FLE**

. 1 poste au collège de Normandie à Mont-Dore (983 0538T) ;

. 1 poste au collège de Hienghene (983 0522A).

**Modalités de dépôt des demandes :**

Les demandes doivent être formulées exclusivement au moyen de l'imprimé portant la mention «rentrée scolaire 2009». Ce dossier est publié en annexe du présent document. Il est indispensable de l'agrandir au format A4. En outre, les candidats constitueront un dossier comportant toutes indications et informations utiles, relatives à leurs compétences professionnelles susceptibles de démontrer leurs capacités à assurer l'enseignement du ou des postes demandés.

Les dossiers (**imprimés en deux exemplaires**) revêtus de l'avis des autorités hiérarchiques doivent parvenir au ministère de l'Éducation nationale, Bureau DGRH B2-2, 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09, **au plus tard dans les 15 jours** qui suivent la date de la présente publication.



ÉTATS DES SERVICES en qualité de non-titulaire et de titulaire de l'Éducation nationale					
CORPS/GRADE	FONCTIONS	CLASSES ENSEIGNÉES	ÉTABLISSEMENTS Ville, pays	PÉRIODES	
				du	au

**Vœux** (classés par ordre de préférence)

Ordre du vœu	Intitulé du vœu

**Situation administrative**

GRADE DISCIPLINE ou FONCTIONS DEPUIS LE

**AFFECTATION ACTUELLE**

DATE ÉTABLISSEMENT LOCALITÉ PAYS FONCTIONS

**Observations éventuelles du candidat**

Fait à , le

Signature :

**AVIS OBLIGATOIRE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUR LA VALEUR PROFESSIONNELLE ET LA MANIÈRE DE SERVIR DU CANDIDAT**

**AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT (OU DE SERVICE)**

À , le

Le chef d'établissement,  
(ou de service)